

Adaptation et réadaptation

Contribution de (nom de l'association ou du Conseil d'avis) :

COCOF - Non finalisé

1. Situation sur le terrain et besoins

1. oui, mais l'éventail est :

- encore trop restreint (IMC par ex.)
- pas toujours suffisant dans certains types de handicap :
 - o handicap lourd jeunes enfants,
 - o cérébrolésés.

2. Aides matérielles (matériels, aménagements) :

3. Discrimination ou à tout le moins rien de prévu pour les personnes dont le handicap survient après 65 ans.

Voiturettes électroniques : Coût trop élevé : manque une obligation légale concernant une tarification imposée ;

Limites/refus, lorsque la personne lourdement dépendante ne sait pas utiliser seule la voiturette, mais que cela est « justifié » par le fait que c'est son parent qui doit la manipuler.

Contribution de (nom de l'association ou du Conseil d'avis) :

COCOF - Non finalisé

2. Illustrations éventuelles